



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juin 2018

DELIBERATION N° 117/06/2018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZAC BAS PAYS

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2018.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 11

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre-Antoine LEVI, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Bernard PAILLARES à Mathieu ALBERT, Christian PEREZ à Aurore KOTHE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 3

Madame, Messieurs, Brigitte BAREGES, Francis LABRUYERE, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Madame Aurore KOTHE

Conformément aux dispositions du CGCT, Madame Brigitte BAREGES, Présidente, est sortie et n'a pas participé au vote

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Compte Administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire.

On recense dans ce Compte Administratif les principaux mouvements suivants :

En section de fonctionnement

On note en dépenses :

Le poste des intérêts de la dette (385 623.15€),

Des charges à caractère général pour un montant total de 208 061€ dont des frais afférents au portage de terrains (124 523€), et à des travaux sur terrains et équipements (74 920€).

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des participations des constructeurs aux équipements publics (213 971€).

Des dépenses et recettes d'ordre budgétaires liées à la comptabilité de stock pour un montant de 307 955€ relatif aux charges financières.

En section d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent principalement la reprise du résultat déficitaire 2016 d'investissement de 112 367.34€.

Les recettes d'investissement retracent essentiellement l'avance remboursable du budget principal d'un montant de 244 976€.

Des dépenses d'ordre budgétaires liées à la comptabilité de stock pour un montant de 382 875€ relatif aux charges financières (307 955€) et aux dépenses de travaux sur terrains et équipements (74 920€).

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2017 et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 considéré.

Vu la délibération n° 220 du 21 Décembre 2016 portant « Exercice 2017– Budget Primitif Annexe ZAC Bas Pays»,

Vu la délibération n° 130 du 29 Juin 2017 portant « Budget Supplémentaire 2017 – Budget Annexe ZAC Bas Pays »,

Vu le Compte Administratif 2017 annexé à la présente délibération,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la conférence des Vice-Présidents du 19 juin 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte des résultats de l'exercice 2017 suivants :

GMCA BUDGET ZAC BAS PAYS

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	874 311,15	961 870,92
	Section d'investissement	382 875,33	407 682,90

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00
	Report en section d'investissement (001)	112 367,34	0,00

TOTAL (réalisations + reports)	1 369 553,82	1 369 553,82
--------------------------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	874 311,15	961 870,92	87 559,77
	Section d'investissement	495 242,67	407 682,90	-87 559,77
	TOTAL CUMULE	1 369 553,82	1 369 553,82	0,00

- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence de Madame la Présidente, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte des résultats de l'exercice 2017 tel que présentés ci-dessus et conformément au Compte Administratif annexé à la présente délibération,
- de constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence de Madame la Présidente, d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
De sa transmission en Préfecture le :
05 JUL. 2018
De sa publication le :
05 JUL. 2018
et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juin 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

